

Taux et frais de la carte MasterCard^{MD} HSBC Premier – En vigueur le 1 juillet 2010

Taux d'intérêt annuel(s)	Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour où votre compte est activé. Achats : 12,9 % Avances de fonds : 9,9 % (12,9 % à compter de 1er septembre 2010*) Transferts de solde : 9,9 % (12,9 % à compter du 1er septembre 2010*) *Le nouveau taux d'intérêt s'appliquera au solde des avances de fonds et des transferts de solde, ainsi qu'aux nouvelles avances de fonds et aux nouveaux transferts de solde à compter de la date d'entrée en vigueur.
Période de grâce sans intérêt	23 jours Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêt si vous remboursez votre solde au complet à la date d'échéance. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds et les transferts de solde.
Paiement minimal	3 % ou 10 \$ Votre paiement minimal correspondra au montant le plus élevé des deux montants suivants : 3 % du solde impayé qui figure sur votre relevé mensuel ou 10 \$.
Conversion des devises étrangères	2,5 % Les transactions en devises étrangères portées à votre compte vous seront facturées en dollars canadiens. La conversion se fera selon le taux de change en vigueur au moment où la transaction aura été portée à votre compte. Un taux de conversion de 2,5 % s'ajoutera pour chaque transaction en devises.
Frais annuels	Aucuns
Autres frais	Frais imputés le jour de la transaction : Frais applicables aux avances de fonds : Réseau de guichets automatiques (GA) affichant le symbole MasterCard ou Cirrus ^{MD} : GA au Canada – 2,00 \$; GA à l'extérieur du Canada – 4,00 \$ Transactions au comptoir (succursale bancaire) – Établissement financier MasterCard au Canada – 3,00 \$; à l'extérieur du Canada – 5,00 \$ Frais de dépassement de la limite de crédit : des frais de 20,00 \$ peuvent s'appliquer si le solde dépasse votre limite de crédit autorisée à la date de votre relevé mensuel. Frais de copie – relevé mensuel ou facture : 2,00 \$ Frais de transaction – Des frais de 2,75 \$ s'appliquent aux achats suivants : virements télégraphiques, chèques de voyage, devises étrangères, mandats, paiement de dettes, paris, billets de loterie et jetons de casino (qu'on appelle transactions en quasi-espèces). Frais pour paiement ou chèque de dépannage refusé : 25,00 \$ Frais de chèque de dépannage – Des frais de 5,00 \$ sont facturés pour les chèques faits à l'ordre d'un commerçant à l'extérieur du Canada.

Tous les taux et les frais peuvent changer conformément à la convention du titulaire de carte.

^{MD} MasterCard et Cirrus sont des marques de commerce déposées de MasterCard International Incorporated. Utilisées sous licence.

^{MD*} Marque déposée d'Interac Inc. La Banque HSBC Canada est un utilisateur autorisé de la marque.

Services optionnels

Assurance facultative	Assurance-crédit Sans Souci ¹ Une prime de 0,99 \$ par mois par 100 \$ du solde quotidien moyen de votre compte MasterCard de la HSBC (plus les taxes applicables).
------------------------------	--

¹ L'assurance-crédit Sans Souci facultative est souscrite par la Compagnie d'assurance-vie Household et American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride et est offerte, sous forme d'assurance collective, aux titulaires de la carte MasterCard de la HSBC admissibles. Toute assurance est assujettie à des restrictions et à des exclusions. Pour en savoir plus, reportez-vous à l'attestation d'assurance.